

L'EUROPE S'ENGAGE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES ENTREPRISES

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) soutiennent des projets visant à renforcer la croissance et l'emploi dans les 28 Etats membres de l'Union européenne.

Pour la période 2014-2020, 6,5 milliards d'euros, soit près d'un quart des 26,4 milliards d'euros alloués à la France au titre des FESI, devraient soutenir le développement économique et les entreprises à travers :

- le soutien au renforcement de la compétitivité des PME (qui correspond à l'objectif thématique 3 pour les FESI),
- le soutien à la recherche-développement-innovation (qui correspond à l'objectif thématique 1).

Trois fonds sont mobilisés :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER) de manière générale,
- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) auprès des entreprises agricoles,
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) auprès des entreprises de la pêche et de l'aquaculture.

Ces fonds sont majoritairement gérés par les conseils régionaux dans le cadre de la loi MAPTAM.

Répartition du soutien de l'Union européenne par thèmes et par FESI :
Une forte mobilisation pour le soutien au développement économique

Innovation – Recherche

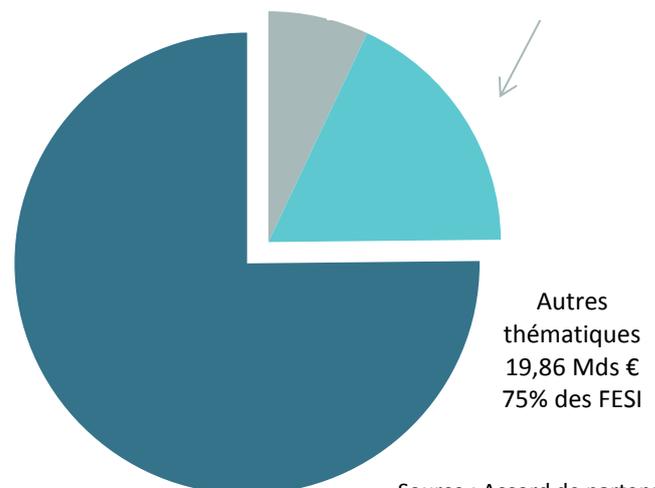
1,85 Mds €
7% des FESI

- FEDER 1,54 Mds€
- FEADER 0,31 Mds€

PME

4,72 Mds €
18% des FESI

- FEDER 1,61 Mds€
- FEADER 2,87 Mds€
- FEAMP 0,24 Mds€



Source : Accord de partenariat (montants indicatifs)

Mais aussi ... d'autres programmes européens

Il existe d'autres sources de financements proposées par l'Union, comme les financements Horizon 2020 (accès aux financements à risque, dette et capital pour l'innovation) et la garantie Européenne du Plan Juncker. Les modalités de mise en cohérence entre ces sources sont en cours de réflexion afin d'offrir aux entreprises de véritables complémentarités et une bonne visibilité des outils.

Le Fonds social européen (FSE)

Le FSE contribue au développement économique en finançant des actions d'accompagnement pour la création, la transmission ou la reprise d'entreprise ; des formations ; des actions spécifiques comme par exemple des actions d'accompagnement tournées vers l'internationalisation des PME.

L'EUROPE S'ENGAGE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LES ENTREPRISES

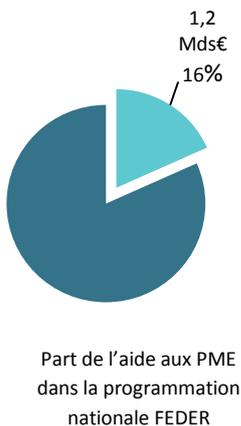
ZOOM sur le FEDER

Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises

Faciliter l'accès des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) aux financements européens.

Les FESI ont vocation à favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques en soutenant la dynamique de création, de reprise et de transmission d'entreprises. L'objectif est aussi d'assurer la pérennité des entreprises nouvellement créées et permettre à des PME de développer leur potentiel.

Une majorité des régions mobilisent du FEDER pour l'aide aux PME dans leur programme opérationnel.



3 investissements prioritaires

Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprise.

Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activités à l'intention des PME, notamment par leur développement à l'international.

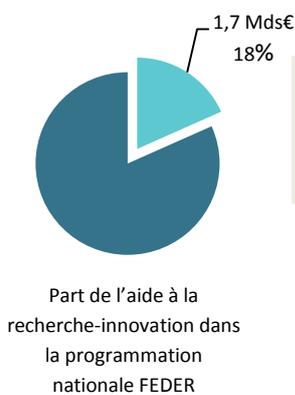
Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans le processus d'innovation.

Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Innovation, c'est le maître mot de la programmation 2014-2020.

L'objectif est d'aider les entreprises innovantes, d'augmenter la part des dépenses de R&D dans le PIB français et de rééquilibrer l'effort de R&D français au profit du développement expérimental.

Une majorité des régions mobilisent du FEDER pour la recherche et l'innovation dans leur programme opérationnel.



2 investissements prioritaires

Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence.

Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, les liens et les synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en particulier les investissements dans le développement de produits et de services...

Des subventions mais pas seulement...

Les fonds européens peuvent être octroyés par les gestionnaires des FESI sous la forme « **d'instruments financiers** », c'est-à-dire des prêts, des garanties ou du capital, accordés dans des conditions préférentielles par rapport aux dispositifs existants sur le marché. Ces outils sont particulièrement pertinents pour soutenir les entreprises, et notamment les PME, car l'accès aux financements bancaires (prêts, garanties) ou aux capitaux, est rendu difficile dans le contexte économique actuel.

Pour les gestionnaires de FESI, l'abondement de fonds d'ingénierie financière par des FESI permet par exemple :

- d'assurer un retour sur investissement pour financer de nouveaux projets,
- de s'associer aux acteurs privés pour proposer des dispositifs communs ou complémentaires les plus appropriés aux besoins des entreprises.

Près de 700 M d'euros de FESI provisionnés pour les instruments financiers

Soit environ 5% du FEDER et du FSE (hors assistance technique)

25 régions mobilisées